



INTERCO
S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

UNE SAISON POUR TOUT FAIRE !

Malgré la belle réussite de la mobilisation du 2 février dernier, le Gouvernement ne semble pas avoir saisi les attentes des professionnel·le·s de l'accueil petite enfance qui retournent à nouveau dans la rue !

MOBILISATION LE 30 MARS

- ▶ Le ministre de la Famille a annoncé **que seule une minorité s'opposait à la réforme. Montrons-lui qu'il se trompe.**
- ▶ Le 30 mars, il restera trois mois pour proposer les modifications essentielles pour que cette réforme retrouve un juste équilibre.
- ▶ Fidèle à son engagement au sein du collectif « *Pas de bébés à la consigne* », la fédération Interco Cfdt sera mobilisée dans un très grand nombre de rassemblements.

CE QUI NE DOIT PAS DEMEURER

Le Gouvernement a présenté sa réforme :



- ▶ Possibilité d'accueillir six bébés par adulte en crèche (*au lieu de cinq aujourd'hui*).
- ▶ Une demi-heure par mois de temps d'analyse, alors que le nombre d'enfants accueillis et le travail de soutien à la parentalité méritent tellement mieux !
- ▶ Des espaces d'accueil réduits dans les zones les plus densément peuplées, là où justement l'espace manque pour tous, confinement à tous les étages !
- ▶ Calcul du ratio de professionnel·le·s qualifié·e·s (40/60 en moyenne annuelle) et non reconnaissance de l'évolution des diplômes.



INTERCO

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

MOBILISATION LE 30 MARS

des professionnel·le·s de l'accueil petite enfance

- ▶ Les mesures prévues par la réforme gouvernementale doivent s'inscrire dans une approche globale, intégrant le travail sur la filière métiers de la petite enfance à venir.
- ▶ L'harmonisation des modes d'accueil peut se faire sur un principe de gagnant-gagnant enfants/parents/professionnel·le·s et doit marquer une nouvelle approche « d'investissement social durable ».

LES PROPOSITIONS DE LA CFDT

La CFDT montrera sa capacité à participer et à sensibiliser.

Elle s'engagera, mais pas à n'importe quel prix, pour :



- ▶ Un ratio personnels diplômé·e·s se rapprochant au plus près des préconisations du rapport des "1 000 premiers jours" ;
- ▶ La reconnaissance en catégorie A type, pour les EJE et les Infirmières ;
- ▶ La reconnaissance au niveau BAC pour les auxiliaires de puériculture, ouvrant l'accès à la catégorie B de la fonction publique ;
- ▶ La reconnaissance du diplôme CAP accompagnant éducatif petite enfance ;
- ▶ La reconnaissance du rôle des assistant·e·s maternel·le·s, avec des contrats de travail unifiés et un véritable déroulement de carrière.

VOTRE CONTACT CFDT

interco.cfdt.fr



/intercocfdt



@interco_cfdt